

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
BDR

NOMBRE DE MEMBRES :  
AFFERENTS AU CONSEIL  
MUNICIPAL : 29  
EN EXERCICE : 29  
ONT PRIS PART A LA  
DELIBERATION : 28

Date de la convocation :  
6 février 2024

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE  
DE CUGES-LES-PINS

Séance du 13 février 2024

Délibération n°2024-007

L'an deux mil vingt-quatre et le 13 février,

à 19 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages, sous la présidence de monsieur Bernard Destrost, maire.

Étaient présents mesdames et messieurs les adjoints : France Leroy (1<sup>ère</sup> adjointe), Frédéric Adragna (2<sup>ème</sup> adjoint), Gérard Rossi (3<sup>ème</sup> adjoint), Alain Ramel (4<sup>ème</sup> adjoint), Corinne Mozolenski (5<sup>ème</sup> adjoint), Jean-Christophe Landreau (6<sup>ème</sup> adjoint).

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers municipaux : Pierre Bayle, Jean-Louis Lecroisey, Jacques Grifo, Philippe Baudoin, Nathalie Deranville, Sylvie Nicolai, Cyrille Virilli, Laëtitia Tremouilhac, Marie-Laure Antonucci, Lucienne Goffinet, Laëtitia Louis, Fanny Saison, Fabrice Rossi, Lucile Pecqueux, Fabienne Barthélémy, Jean-Henri Lesage, Eric Remen et Pascaline Dubray.

Jacques Fafri, a donné procuration à Bernard Destrost, Guillaume Galien à Frédéric Adragna, et Audrey Molina à Fabienne Barthélémy.

Marc Ferri est absent.

Laëtitia Louis est désignée secrétaire de séance.



**Objet : DIRECTION RESSOURCES – FINANCES COMMUNALES – Adoption du Cahier des tarifications n°010/2024**

Par délibération n°2023-083 du 19 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté la version n°009/2023 du Cahier des tarifications communales.

Il est proposé, par cette délibération, d'apporter une correction tarifaire concernant le Service funéraire.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300306-20240213-2024-007-DE  
Date de réception préfecture : 14/02/2024

En effet, il convient de rectifier le tableau des tarifs des concessions notamment en laissant la possibilité offerte mais non obligatoire au concessionnaire que le titre de concession soit enregistré ou pas, conformément à la possibilité laissée par l'article 739 du code général des Impôts

Cet article stipule que « Les actes constatant des baux à durée limitée d'immeubles, de fonds de commerce ou de clientèles sont assujettis à un droit fixe de 25 € lorsque l'enregistrement en est requis par les parties ».

Si le concessionnaire opte pour la présentation volontaire à l'enregistrement de son titre de concession, il s'engagera en conséquence à régler le droit fixe de 25 € conformément à l'article 739 du code général des Impôts.

Cette option doit donc apparaître dans le tableau des concessions, reproduit ci-dessous.

Le tableau actuel est le suivant :

Tarifs pratiqués

**A – CONCESSIONS et CAVEAUX**

		QUINZENAIRE	TRENTENAIRE	CINQUANTENAIRE
Pleine terre	/	244,00€	339,00€	496,00€
Columbarium	/	650,00€	/	/
Monoplace	/	244,00€	339,00€	496,00€
2 places	2048,00€	257,00€	360,00€	540,00€
4 places	2450,10€	283,00€	386,00€	566,00€
6 places	/	324,00€	447,00€	653,00€

Le renouvellement de la case columbarium pour une durée de 15 ans s'élèvera à 425 euros.

Il est proposé de valider ce nouveau tableau :

Tarifs pratiqués

**A – CONCESSIONS et CAVEAUX**

		QUINZENAIRES	QUINZENAIRES	TRENTENAIRES	TRENTENAIRES	CINQUANTENAIRES	CINQUANTENAIRES
		Avec enregistrement de l'acte	Sans enregistrement de l'acte	Avec enregistrement de l'acte	Sans enregistrement de l'acte	Avec enregistrement de l'acte	Sans enregistrement de l'acte
Pleine terre	/	244,00€	219,00€	339,00€	314,00€	496,00€	471,00€
Columbarium	/	650,00€	625,00€	/	/	/	
Monoplace	/	244,00€	219,00€	339,00€	314,00€	496,00€	471,00€
2 places	2048,00€	257,00€	232,00€	360,00€	335,00€	540,00€	515,00€
4 places	2450,10€	283,00€	258,00€	386,00€	361,00€	566,00€	541,00€
6 places	/	324,00€	299,00€	447,00€	422,00€	653,00€	628,00€

Le renouvellement de la case columbarium pour une durée de 15 ans s'élèvera à 425 euros, avec enregistrement de l'acte.

Le renouvellement de la case columbarium pour une durée de 15 ans s'élèvera à 400 euros, sans enregistrement de l'acte.

Le Conseil municipal est donc amené, par cette délibération, à valider ce nouveau tableau de tarification et à adopter la nouvelle version du Cahier des tarifications qui prendra comme numéro 010/2024 et effet à compter de ce jour.

Le Conseil municipal,

- ⇒ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ⇒ Vu la délibération n°2023-083 du 19 décembre 2023,
- ⇒ Vu l'avis de la commission des finances,
- ⇒ Considérant les propos tenus par le rapporteur,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, madame France Leroy, adjointe déléguée aux finances et à l'administration générale, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**Article unique** : de valider le contenu de la délibération telle qu'énoncée supra.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture  
le.....14.FEV.2024.....  
et publication ou notification  
du.....14.FEV.2024.....



Le maire,

Bernard Destrost

La secrétaire de séance,

Laëtitia Louis



Mairie de Cuges-les-Pins

## Commune de Cuges-les-Pins

# Tarifs municipaux en vigueur au 13 février 2024

## Cahier des tarifications n°010/2024

*Délibération n°2024-007 en date du 13 février 2024.*

## Services Culturels- Développement économique & Événementiel

### Tarifs pratiqués

#### **A - BILLETS D'ENTREE POUR LES SPECTACLES : Fixation des tarifs**

CATEGORIES	Prix d'une entrée
Tout public	<b>12,00€</b>
Jeunes de 13 à 18 ans	<b>8,00€</b>
Enfants de 6 ans à 12 ans	<b>5,00€</b>
Enfants jusqu'à 6 ans	<b>gratuit</b>

#### **BILLETS D'ENTREE CINEMA : Fixation des tarifs**

CATEGORIES	Prix d'une entrée
Adultes	<b>4,00€</b>
Enfants de 12 ans à 18 ans	<b>3,00€</b>
Enfants jusqu'à 12 ans	<b>gratuit</b>

## B- TARIFS DE LOCATION DES SALLES

### Salle des Arcades

CATEGORIES	Prix de location de la salle le Week - End	Prix de location de la salle en Journée ou Soirée	Caution
Associations de la Commune	Gratuit	Gratuit	500€
Particuliers de la commune	400€	200€	500€
Particuliers ou associations extérieures	1000€	500€	1 000€

### Salle des mariages

CATEGORIES	Prix de location de la salle le Week - End	Prix de location de la salle en Journée ou Soirée	Caution
Location salle des mariages			
Associations de la Commune	Gratuit	Gratuit	500€
Particuliers de la commune	250€	125€	500€
Particuliers ou associations extérieures	600€	300€	1 000€

## Salle de l'entraide

CATEGORIES	Prix de location de la salle le Week - End	Prix de location de la salle en Journée ou Soirée	Caution
Associations de la Commune	Gratuit	Gratuit	500€
Particuliers de la commune	200€	100€	500€
Particuliers ou associations extérieures	400€	200€	1 000€

Pour la location de toutes les salles communales, un chèque de caution de **500 €** sera demandé et à établir à l'ordre de REGIE RECETTES ARCADES, contre remise d'un récépissé. Cette caution ne sera pas encaissée et sera restituée au locataire après restitution des clés, si l'état des lieux est conforme à l'état original.

Toutefois, en cas de dégradations constatées dans le bâtiment lors de la visite des lieux par les services municipaux, le chèque de caution sera encaissé après notification d'un courrier faisant un état précis des dégradations constatées.

Conformément au règlement de mise à disposition des salles communales, au moment de la sortie, l'emprunteur assurera le nettoyage de l'espace occupé, des toilettes et des accès au local du matériel, le cas échéant. Il collectera les déchets et les portera aux différents containers prévus à cet effet, en respectant le tri sélectif. A défaut, cela sera réalisé par les agents municipaux moyennant une redevance d'un montant de **50 euros**. Cette redevance sera encaissée par la Régie Recettes Arcades.

## C – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC- ORGANISATION D'EVENEMENTS

### 1- Salon, foire, forum

Tarif par jour comprenant une table, chaises, 2 grilles, électricité

STANDS	Extérieurs	Cuges <sup>(1)</sup>
Parcelle pour stand commercial ≤ 6m <sup>2</sup>	<b>40,00€</b>	<b>10,00€</b>
Parcelle pour stand commercial > 6m <sup>2</sup> et < 30m <sup>2</sup>	<b>80,00€</b>	<b>20,00€</b>
Parcelle pour stand commercial > 30m <sup>2</sup>	<b>150€</b>	<b>50€</b>
Parcelle pour stand commercial « ventes sandwiches... »	<b>25,00€</b>	<b>6,00€</b>

(1) Entreprises ou commerces fiscalement domiciliés à Cuges-les-Pins

### Options

#### 2- Fourniture de matériel

FOURNITURE	Forfait 3 jours	Caution
Fourniture matériel (1 table, 2 chaises, 2 grilles)	<b>10€</b>	<b>100€</b>
Fourniture électricité 230V 10A (hors matériel électrique)	<b>10€</b>	

# Service Communication

## Tarifs pratiques

### A – VENTE D'ESPACES PUBLICITAIRES

#### SUPPORTS DE COMMUNICATION

##### CHOIX DES ANNONCEURS

- Priorité aux annonceurs Cugeois (KBis, adresse postale, ...)
- puis aux partenaires de Cuges (sponsors des associations, administrations, ...)
- puis aux annonceurs Départementaux / Régionaux
- puis nationaux

Le service communication se réserve le droit de refuser les demandes sans précision de motif.

Visuel au bon format et dans les temps + supports à fournir par l'annonceur.  
(Affiche, Dibon, banderole...)

##### BASE DE TARIFICATION

- Tarifs indiqués sur la base d'un annonceur Cugeois.
- Majoration de **20%** de ces tarifs pour les annonceurs départementaux, régionaux.
- Majoration de **50%** de ces tarifs pour les annonceurs nationaux.

**CUGES MAG**

**Tarifs pour 1 parution sur le mois déterminé dans le Mag papier / pdf et 1 diffusion FB.**

- 45€ : 1/8 page ou 1/4 de rabat 95x70mm
- 80€ : 1/4 page ou 1/2 rabat 95x140mm
- 115€ : 1/2 page ou Publireportage ½ page
- 150€ : Rabat plein 95x290mm ou Publireportage 1 page
- 200€ : 3è de Couv : 1page**
- 300€ : 4è de Couv : 1page**

.....

**SITE INTERNET Mairie Cuges**

**Tarif pour 1 parution pour 1 mois, date à date.**  
**80€ : Bandeau Pub**

.....

**PANNEAU LUMINEUX**

**Tarif pour 1 parution pour 1 semaine date à date.**  
**100€ : Annonce Pub**

.....

**AFFICHE PUB - PANNEAU AFFICHAGES (à venir)**

**Tarif pour 1 parution pour 1 semaine date à date.**  
**15€ : 1 affiche A4**  
**20€ : 1 affiche A3**

.....

**PANNEAU RIGIDE - ESPACE MUNICIPAUX  
STADE FOOT**

Tarif pour 1 AN date à date  
350€ : 1 emplacement 80h cm X 200 cm L

**TENNIS**

Tarif pour 1 AN date à date  
200€ : 1 emplacement 80h cm X 120 cm L

**DOJO**

Tarif pour 1 AN date à date  
150€ : 1 emplacement 80h cm X 120 cm L

**AIRE DE CAMPING CAR**

Tarif pour 1 AN date à date  
150€ : 1 emplacement 80h cm X 120 cm L

## Pôle Enfance et jeunesse



### Tarifs pratiques

#### A – a – TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE :

QUOTIENT FAMILIAL	Prix du repas si l'enfant est inscrit	Prix du repas exceptionnel	Prix du repas de l'enfant inscrit au centre de loisirs
Inférieur à 300€	1,21€	3,15€	2,00€
De 301 à 600€	2,00€	4,20€	
De 601 à 900€	2,92€	5,50€	
De 901 à 1 200€	3,41€	6,60€	
De 1 201 à 1 500€	3,97€	8,05€	
Au-delà de 1 500€	4,54€	9,20€	

**A – b – TARIFS REPAS COLLABORATEURS BENEVOLES OCCASIONNELS DE SERVICE PUBLIC :**

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>Prix du repas</b>
Inférieur à 300€	<b>1,21€</b>
De 301 à 600€	<b>2,00€</b>
De 601 à 900€	<b>2,92€</b>
De 901 à 1 200€	<b>3,41€</b>
De 1 201 à 1 500€	<b>3,97€</b>
Au-delà de 1 500€	<b>4,54€</b>

## B – TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES et ALSH :

### TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES :

Les tarifs des activités Périscolaires sont fixés comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNELLE - PERISCOLAIRE MATIN - tarification au forfait
Inférieur à 900 €	0,50 €
Au-delà de 900 €	0,80 €

QUOTIENT FAMILIAL	ELEMENTAIRE - PERISCOLAIRE MATIN - tarification au forfait
Inférieur à 900 €	0,80 €
Au-delà de 900 €	1,00 €

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNELLE et ELEMENTAIRE - PERISCOLAIRE SOIR avec goûter pré-réservé - tarification au forfait
Inférieur à 900 €	1.50 €
Au-delà de 900 €	1.70 €

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNELLE et ELEMENTAIRE - PERISCOLAIRE SOIR exceptionnel avec goûter exceptionnel – tarification au forfait
Inférieur à 900 €	1,85 €
Au-delà de 900 €	2,05 €

QUOTIENT FAMILIAL	ELEMENTAIRE - PERISCOLAIRE SOIR sans goûter tarification au forfait
Inférieur à 900 €	1,00 €
Au-delà de 900 €	1,20 €

Le tarif de l'Aide aux devoirs élémentaire est fixé comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	Aide aux devoirs (Tarification au forfait)
Inférieur à 900 €	2,00 €
Au-delà de 900 €	2,40 €

Les tarifs de l'ALSH sont fixés comme suit :

Quotient Familial	ALSH Mercredis (1/2 journée) Sur la base de 5.5h	Alsh Vacances forfait 4 jours	Alsh Vacances forfait 5 jours
De 0 à 300 €	0.83 €	6.60 €	8.25 €
De 301 à 400 €	1.65 €	13.20 €	16.50 €
De 401 à 500 €	2.20 €	17.60 €	22.00 €
De 501 à 600 €	2.47 €	19.80 €	24.75 €
De 601 à 700 €	3.85 €	30.80 €	38.50 €
De 701 à 800 €	4.40 €	35.20 €	44.00 €
De 801 à 900 €	4.95 €	39.60 €	49.50 €
De 901 à 1000 €	5.50 €	44.00 €	55.00 €
De 1001 à 1100 €	6.05 €	48.40 €	60.50 €
De 1101 à 1200 €	6.60 €	52.80 €	66.00 €
De 1201 € à 1500 €	7.43 €	59.40 €	74.25 €
Supérieur 1501 €	9.08 €	72.64 €	90.75 €
<b>+ 2 € le repas par jour de fréquentation</b>			

**Tableau récapitulatif - TARIFS DES SERVICES SCOLAIRES**

Quotient Familial	Restaurant scolaire	Repas exceptionnel	Périscolaire	Aide aux devoirs élémentaire	ALSH Mercredis (1/2 journée)	Alsh Vacances forfait 4 jours	Alsh Vacances forfait 5 jours
					Sur la base de 5.5h		
De 0 à 300 €	1.21€	3.15 €			0.83 €	6.60 €	8.25 €
De 301 à 400 €	2.00 €	4.20 €			1.65 €	13.20 €	16.50 €
De 401 à 500 €	2.00 €	4.20 €			2.20 €	17.60 €	22.00 €
De 501 à 600 €	2.00 €	4.20 €			2.47 €	19.80 €	24.75 €
De 601 à 700 €	2.92 €	5.50 €			3.85 €	30.80 €	38.50 €
De 701 à 800 €	2.92 €	5.50 €			4.40 €	35.20 €	44.00 €
De 801 à 900 €	2.92 €	5.50 €			4.95 €	39.60 €	49.50 €
De 901 à 1000 €	3.41 €	6.60 €			5.50 €	44.00 €	55.00 €
De 1001 à 1100 €	3.41 €	6.60 €			6.05 €	48.40 €	60.50 €
De 1101 à 1200 €	3.41 €	6.60 €			6.60 €	52.80 €	66.00 €
De 1201 € à 1500 €	3.97 €	8.05 €			7.43 €	59.40 €	74.25 €
Supérieur 1501 €	4.54 €	9.20 €			9.08 €	72.64 €	90.75 €

Cf grille tarifaire de l'Aide aux devoirs élémentaire

**+ 2 € par jour pour le repas**

## C –TARIFICATION ESPACE JEUNES

### Tarification Accueil des jeunes - vacances

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FORFAITAIRE DES FAMILLES PAR SEMAINE
De 0 à 300€	40,00€
De 301 à 600€	50,00€
De 601 à 900€	60,00€
De 901 à 1 200€	70,00€
De 1 201 à 1 500€	80,00€
Supérieur à 1 500€	90,00€



Lorsque les semaines d'ouverture du secteur jeunes sont inférieures à 5 journées, une participation des familles sera demandée au prorata du nombre de jours d'ouverture. Pour toute absence pour des raisons médicales, un décompte sera effectué sur présentation du certificat médical correspondant.

**Tarification Accueil des jeunes – mercredi après-midi/nocturnes : 20 euros par mois**

**Tarification Accueil des jeunes – ATSP : 10 euros par mois**

## Service Funéraire

### Tarifs pratiques

#### A – CONCESSIONS et CAVEAUX

	QUINZENAIRES Avec enregistrement de l'acte	QUINZENAIRES Sans enregistrement de l'acte	TRENTENAIRES Avec enregistrement de l'acte	TRENTENAIRES Sans enregistrement de l'acte	CINQUANTENAIRES Avec enregistrement de l'acte	CINQUANTENAIRES Sans enregistrement de l'acte
Pleine terre	/	219,00€	339,00€	314,00€	496,00€	471,00€
Columbarium	/	625,00€	/	/	/	
Monoplace	/	219,00€	339,00€	314,00€	496,00€	471,00€
2 places	2048,00€	232,00€	360,00€	335,00€	540,00€	515,00€
4 places	2450,10€	258,00€	386,00€	361,00€	566,00€	541,00€
6 places	/	299,00€	447,00€	422,00€	653,00€	628,00€

Le renouvellement de la case columbarium pour une durée de 15 ans s'élèvera à 425 euros, avec enregistrement de l'acte.

Le renouvellement de la case columbarium pour une durée de 15 ans s'élèvera à 400 euros, sans enregistrement de l'acte.

#### B – LES REDEVANCES FUNERAIRES

Vacations funéraires : versement d'une vacation fixée à 25€, pour une surveillance de la fermeture de cercueil, lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt, en l'absence de la famille, ou lors des opérations de crémation.

## Service Police Municipale

### Tarifs pratiqués

#### A – POSE D'ÉCHAFAUDAGES OU DE PALISSADES DE CHANTIER

	TARIF JOURNALIER H.T	TARIF JOURNALIER T.T.C
Les 4 premières semaines	1,50€/mètre linéaire	1,80€/mètre linéaire
Semaine supplémentaire	2,00€/ mètre linéaire	2,40€/ mètre linéaire

#### B – DROITS DE PLACE- Marché

1,00€ le mètre linéaire pour les stands ne nécessitant pas une prise de courant électrique.

1,30€ le mètre linéaire pour les stands nécessitant une prise de courant électrique.

#### C – DROITS DE PLACE – Aire de stationnement pour camping-car

PRESTATIONS	TARIFS
1 journée avec vidange et/ou remplissage	7,50€/24h
Dépassement du forfait journalier	1€/heure

Taxe de séjour	0,22€/nuit et/ personne
----------------	----------------------------

#### D- DIFFERENTES OCCUPATIONS DOMAINE PUBLIC

TYPES	Tarifs
Terrasses café	20€/m <sup>2</sup> /an
Fourgon aménagé, pizza et assimilés installés de manière occasionnelle	12 €/ jour d'ouverture
Cirque –Chapiteau jusqu'à 1 000m <sup>2</sup> et manèges hors fête foraine	60,00€ / jour d'ouverture
Cirque –Chapiteau de plus de 1 000m <sup>2</sup> et manèges hors fête foraine	120,00€ / jour d'ouverture
Camion ambulancier dont le propriétaire habite Cuges	75€ le Forfait trimestriel

#### E- TAXES LOCALES SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

TYPES	Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>
Dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique)	17,70€/m <sup>2</sup>	35,40€/m <sup>2</sup>
Dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage numérique)	53,10€/m <sup>2</sup>	106,20€/m <sup>2</sup>

TYPES	Superficie inférieure ou égale à 12 m2	Superficie comprise entre 12m2 et 50 m2	Superficie supérieure à 50 m2
Enseignes	17,70€/m2	35,40€/m2	70,80€/m2

### F- TAXES COMMUNALES – FETE FORAINE – FESTIVITES DE LA SAINT ANTOINE

TYPES	Pour la durée de la fête (durée fixée par la commune)
Manèges jusqu'à 400 m2	100€
Manèges au-delà de 400 m2	200€

TYPES	Tarif par mètre linéaire et par jour pendant la durée de la fête (durée fixée par la commune)
Stands	0,5€ (Métrage réel tout compris)

Un acompte de 50% de la somme définitive sera demandé à la réservation. A défaut de cet acompte, la demande ne sera pas prise en compte. Les dimensions de l'emplacement prises en compte pour la réservation seront celles communiquées par le gérant sur son courrier de demande. Les prises de mesures définitives et le solde correspondant seront

effectués le jour de l'installation. Il sera demandé une taxe de 500 euros pour tout manège installé sans autorisation préalable. Il sera demandé une taxe de 5 euros par mètre linéaire par jour pour tout stand installé sans autorisation préalable. Ces tarifs s'entendent hors fournitures de fluides qui sont à la charge des propriétaires des métiers forains.

## Service Accueil

### Tarifs pratiques

#### A - TARIFICATION REPAS NON SCOLAIRES :

CATEGORIES	Prix du repas
Instituteurs, professeurs des écoles	5,00€
Tarif normal	7,00€

- Tarification portage de repas à domicile

REVENUS	Personne seule	Couple	Tarif	Tarif Invité
Revenus inférieurs ou égaux à	743,00€	1 182,00€	3,50€	10,00€
Revenus inférieurs ou égaux à	1 062,00€	1 607,00€	5,20€	
Revenus supérieurs à	1 062,00€	1 607,00€	6,90€	

## Pour Information - Tarifs pratiqués par le CCAS

### Service téléassistance :

Tarifification imposée par le Conseil départemental 13 : 8.00 € par mois

### Crèche familiale et collective :

Les tarifs pratiqués sont calculés en fonction des revenus déclarés au titre de l'avis d'imposition N-2 de la famille, du nombre d'enfants au foyer et sont arrêtés sur la base des barèmes fixés par la Caisse d'Allocation Familiales. Les tarifs sont revus chaque année au 1er janvier en fonction des nouveaux barèmes de la CNAF.

Le calcul s'établit de la fonction suivante :

Revenus de la famille N-2/12) x Taux d'effort

---

100